



## Bac Professionnel Intervention sur Patrimoine Bâti



L'examen est composé de 7 épreuves obligatoires :

- Une épreuve peut comporter une ou plusieurs unité(s) ; dans ce dernier cas, à chaque unité est associée une sous-épreuve.
- Le mode d'évaluation peut être ponctuel en fin de formation (écrit ou oral) ou présenter la forme d'un contrôle en cours de formation (CCF).

### Epreuves facultatives :

- Seuls les points au dessus de 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme et de l'attribution d'une mention.
- La langue vivante choisie pour l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire.

### Epreuve de contrôle (dite de "rattrapage") :

Le candidat ayant obtenu une moyenne générale comprise entre 8 et 10, et dont la moyenne aux épreuves pratiques de l'enseignement professionnel serait supérieure à 10 sur 20, est admis à présenter une épreuve de contrôle.

Cette épreuve de contrôle se déroule en deux parties :

- Evaluation orale de connaissances de 15 minutes sur l'épreuve E1 sur la base d'un sujet tiré au sort. L'interrogation est menée par un professeur de maths-sciences ou de spécialité.
- Evaluation orale de connaissances sur le programme de Terminale de l'épreuve E5 sur la base d'un sujet tiré au sort en Français, Histoire ou Géographie.

**Rappel important** : sauf situations dérogatoires, un candidat peut être refusé au baccalauréat s'il n'a pas validé 22 semaines de Périodes de Formation en Milieu Professionnel.

Modalités de l'examen passé dans la voie scolaire dans un établissement public ou privé sous contrat ou en section d'apprentissage habilitée au sein d'un établissement public				
Epreuves		Coef.	Mode	Durée
<b>E1 : Epreuve scientifique</b>		<b>3</b>		
Sous-épreuve E11 : Mathématiques	<b>U11</b>	1,5	CCF	
Sous-épreuve E12 : Sciences physiques et chimiques	<b>U12</b>	1,5	CCF	
<b>E2 : Epreuve de préparation des travaux</b>		<b>5</b>		
Sous-épreuve E21 : Etude préalable d'une intervention	<b>U21</b>	2	Ponctuel écrit	4h
Sous-épreuve E22 : Analyse diagnostique	<b>U22</b>	2	Ponctuel pratique et écrit	2h
Sous-épreuve E23 : Organisation des travaux	<b>U23</b>	1	Ponctuel écrit	2h
<b>E3 : Epreuve de réalisation de travaux</b>		<b>9</b>		
Sous-épreuve E31 : Présentation d'une activité	<b>U31</b>	2	CCF	
Sous-épreuve E32 : Réalisation d'une intervention	<b>U32</b>	4	CCF	
Sous-épreuve E33 : Travaux annexes	<b>U33</b>	1	CCF	
Sous-épreuve E34 : Economie-gestion	<b>U34</b>	1	Ponctuel écrit	2h
Sous-épreuve E35 : Prévention – santé - environnement	<b>U35</b>	1	Ponctuel écrit	2h
<b>E4 : Epreuve de langue vivante étrangère</b>		<b>U4</b>	<b>2</b>	CCF
<b>E5 : Epreuve de français, histoire géographie et éducation civique</b>		<b>5</b>		
Sous-épreuve E51 : Français	<b>U51</b>	2,5	Ponctuel écrit	2h30
Sous-épreuve E52 : Histoire, géographie, enseignement moral et civique	<b>U52</b>	2,5	Ponctuel écrit	2h
<b>E6 : Epreuves d'arts appliqués et cultures artistiques</b>		<b>U6</b>	<b>1</b>	CCF
<b>E7 : Epreuve d'éducation physique et sportive</b>		<b>U7</b>	<b>1</b>	CCF
<b>Epreuves facultatives</b>				
Langues vivantes	<b>UF1</b>		Ponctuel oral	20min